



**30**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
♦♦♦  
**SÉANCE**  
**DU 20 AVRIL 2016**  
♦♦♦

L'An Deux Mille Seize, le mercredi 20 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 14 avril 2016, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H10, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Robin FRERET, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

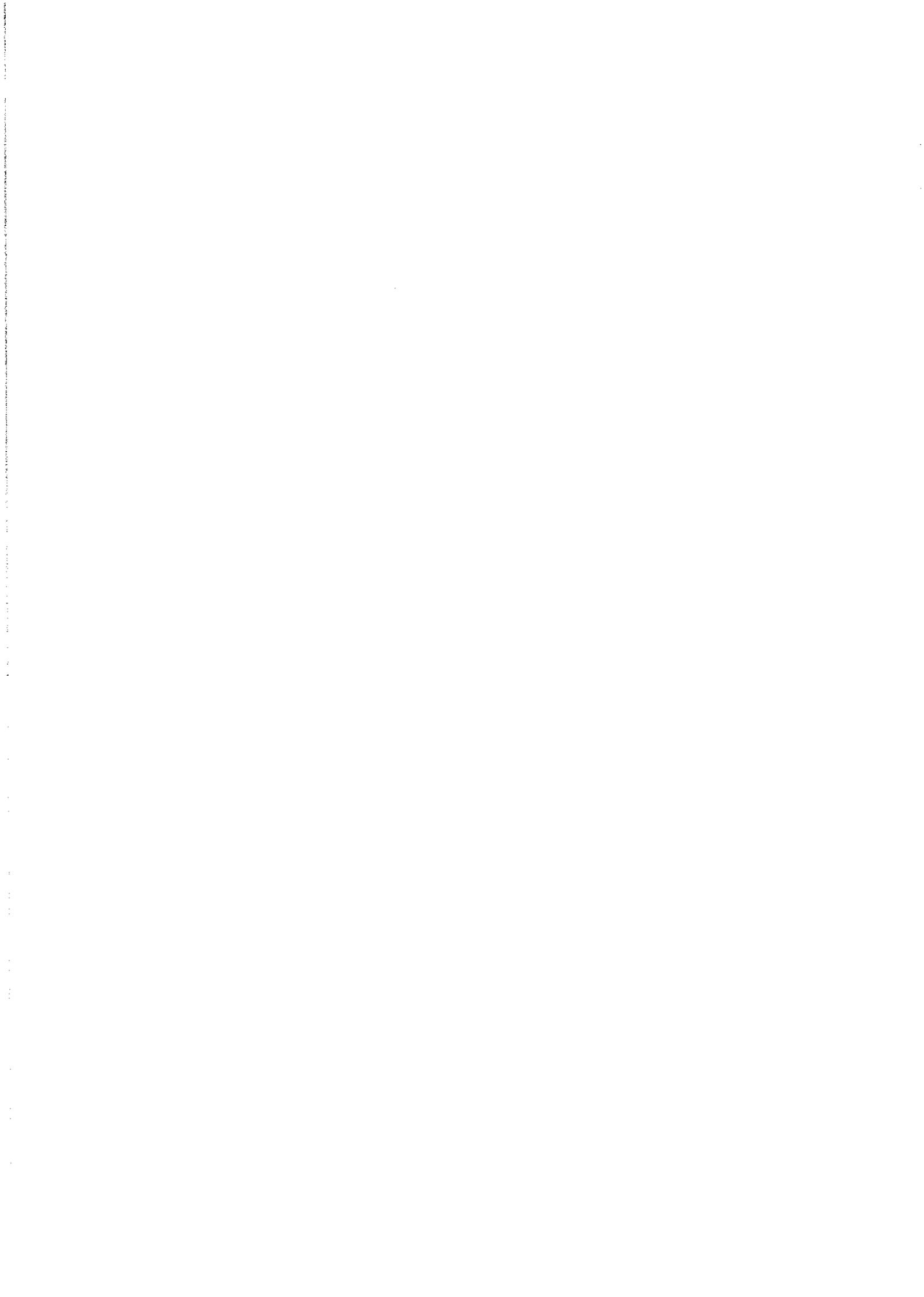
**Etaient PRÉSENTS** : M. DOSSANG Guy ; Mme DELAVIGNE Nadine ; M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; M. PAVON Jean-Pierre ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Olivier ; M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme LEBARBIER Stéphanie jusqu'à 20H57 (dossier 43) ; M. BOUILLIE Jean-Luc ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; M. FRERET Robin ; Mme MARAGLIANO Francine ; M. CAPUANO Giovanni ; M. ETTAZAOUI Driss ; Mme JUIN Clarisse ; M. BENTALHA Mohammed ; M. GHZALALE Fouade ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; M. VEYRI Timour ; M. NOGAREDE Alain ; Mme MARTIN Françoise ; M. CAMOIN Emmanuel à partir de 18H38 (dossier 12) ; Mme VILAIN Mireille ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. JARRY Jacky suppléant de M. MOLINA Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; M. CASTEL Patrick ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; Mme DAUPHIN-HENNEQUEZ suppléante de M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. CAPILLON Jean-Pierre suppléant de M. SENKEWITCH Georges ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel ; M. CHOKOMERT Patrice ; Mme BENARD Catherine ;

**Ont donné POUVOIR** : Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à M. PAVON Jean-Pierre ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; Mme DIOUKHANÉ Coumba a donné pouvoir à M. MANÉ Abdoulaye ; Mme LESEIGNEUR Diane a donné pouvoir à M. ROUSSEL Emmanuel ; M. DAIX Jean-Robert a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed ; Mme PECQUEUX Delphine a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. FRERET Robin ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane ; Mme KONTE Maryata a donné pouvoir à Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; M. SILIGHINI Gérard a donné pouvoir à Mme MARTIN Françoise ; M. ROUSSEL Cédric a donné pouvoir à M. HUBERT Xavier ;

**ABSENTS non représentés** :

Mme LEON Patricia ; Mme MORLOCK Sabine ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. LEFRANCOIS Thierry ;

♦♦♦





## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiD) - Procédure d'élaboration Arrêt des modalités de collaboration avec les communes**

#### **Contexte**

Dans le cadre des évolutions législatives en matière d'urbanisme, introduites par la Loi ALUR de 2014, le Conseil communautaire du Grand Evreux Agglomération a délibéré favorablement en juin 2015 pour la prise de compétence en matière de PLUi (au sens de l'article L. 5216-5 du CGCT « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »).

Par arrêté du 2 décembre 2015, le Préfet a prononcé le transfert de compétence PLUi au profit du GEA. Le Conseil communautaire a ensuite prescrit, le 16 décembre dernier l'élaboration de ce document de planification, intégrant le volet déplacements au titre de la révision du PDU, et a précisé les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation avec le public (habitants, associations,...).

#### **Objectifs et enjeux de la collaboration avec les communes**

Ainsi engagé, le futur PLUiD des 37 communes du territoire a pour objectif notamment de faciliter l'articulation entre les différentes politiques d'urbanisme et de déplacements pour le développement cohérent et ambitieux des communes, dans une dynamique de prise en compte des enjeux de développement durable.

Afin d'établir la traduction opérationnelle des grandes orientations d'aménagement dans une vision à long terme du projet de territoire communautaire, le GEA doit, tout au long de la procédure PLUiD, mener une collaboration étroite avec l'ensemble des 37 communes dans l'élaboration des différentes phases :

- le Rapport de présentation / diagnostic, expliquant les choix et orientations retenus du projet
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), projet politique porté par les élus
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), établissant des zooms sur des secteurs de projet ou des orientations par thématique (volet déplacements par exemple)
- le Règlement et le Zonage, détaillant l'usage et la constructibilité des sols adaptés en fonction du projet de territoire défini

Cette démarche d'élaboration et de réflexion partagée vise à garantir un processus de co-construction du futur document d'urbanisme et de planification.

#### **Définition des modalités de collaboration entre le GEA et ses communes-membres**

La Loi ALUR fixe dans le cadre du Code de l'urbanisme, conformément à l'article L. 153-8 que l'EPCI arrête par délibération ces modalités de collaboration après avoir réuni, à l'initiative de son Président, la Conférence intercommunale des Maires qui les aura examinées précédemment.

Ainsi, la conférence intercommunale des Maires réunie le 22 février 2016 a notamment examiné une proposition de gouvernance du PLUiD, déclinant les différentes instances de collaboration entre le GEA et les communes.

A l'issue de cette Conférence intercommunale des Maires et de l'examen des modalités de collaboration présentées, l'organisation de la gouvernance politique suivante a été retenue :

\* **le Conseil communautaire**, autorité délibérante du GEA composée du Président et des Conseillers communautaires représentant les communes-membres, réunie pour approuver par délibération les 5 grandes étapes d'élaboration du PLUiD que sont :

- la prescription de lancement de la procédure (délibération le 16 décembre 2015)
- l'arrêt des modalités de collaboration avec les communes (objet de la présente délibération)
- le débat du PADD
- l'arrêt du projet de PLUiD
- l'approbation finale du PLUiD

\* **la Conférence intercommunale des Maires**, instance de collaboration réglementaire réunissant l'ensemble des Maires des communes afin de débattre des grands enjeux du projet, lors de 2 étapes obligatoires de la procédure :

- à la définition des modalités de collaboration avec les communes (réunion du 22 février 2016)
- à l'issue de l'enquête publique (article L. 153-21 du Code de l'urbanisme), avant approbation du PLUiD par l'autorité délibérante

\* **le Bureau communautaire**, instance politique réunissant le Président et les 13 vice-Présidents, chargée de l'examen des délibérations avant leur inscription au Conseil communautaire

\* **Un Comité de pilotage PLUiD**, organe de validation composé également des Maires des communes et des membres du Bureau communautaire, afin de renforcer la dynamique de co-construction de la procédure et assurer une coordination efficace de l'avancée du projet.

Plusieurs phases de rencontres sont envisagées :

- à l'issue de l'établissement du diagnostic,
- avant le débat du PADD en Conseil communautaire (déclinaison des grandes orientations)
- lors de deux points d'étape réglementaires relatifs au zonage et aux Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour une prise en compte des attentes des communes,
- avant l'arrêt du projet en Conseil communautaire

Cette instance d'approbation des grandes étapes du PLUiD, et des différents travaux de réflexion nécessaires à son élaboration, complète et renforce l'implication collaborative des communes qui ne se limite pas ainsi à la tenue des deux Conférences intercommunales des Maires prévues par la loi.

\* **Des groupes de travail**, au sein desquels choisissent de participer les Maires des communes et les membres volontaires de leurs conseils municipaux selon leur intérêt pour un ou plusieurs domaines, afin de réfléchir sur des problématiques et thématiques proposées.

Deux niveaux d'instances en groupes de travail sont déclinés durant la procédure d'élaboration:

- par thématique, dans un premier temps (aménagement, déplacements, habitat, environnement, économie...), lors des travaux d'élaboration du diagnostic et ensuite du PADD avant le débat en Conseil
- par secteur géographique, dans un second temps (bassins de plusieurs communes limitrophes correspondant aux périmètres définis lors des travaux de concertation du S.Co.T), lors des travaux d'élaboration des OAP, du Règlement et de ses annexes.

Chacun de ces groupes de travail et de réflexion sera animé par un vice-Président et/ou un Maire avec pour finalité de favoriser les échanges, poser les enjeux, et établir de manière collaborative des principes d'orientation soumis ensuite aux instances de validation et de décision sus mentionnées

## VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales, au sens de son article L. 5216-5,  
Le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 153-8,  
La Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),  
La délibération du Conseil communautaire n° 16 du 24 juin 2015,

L'arrêté préfectoral du 2 décembre 2015 réceptionné le 8 décembre 2015 portant transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » au Grand Evreux Agglomération,  
La délibération du Conseil communautaire n° 35 du 16 décembre 2015,  
Le projet de gouvernance du PLUiD présenté lors de la conférence intercommunale des Maires du 22 février 2016, ci-annexé

**Considérant** la nécessité, suite à la prescription d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le volet déplacements, de définir les modalités de collaboration avec les communes pour permettre la co-construction du futur document d'urbanisme et de planification, projet commun de territoire, dans une démarche d'élaboration et de réflexion partagée,

**Considérant**, après examen en Conférence intercommunale des Maires, la validation par celle-ci de la proposition de gouvernance du PLUiD déclinant les modalités de collaboration avec les communes,

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **ARRETER** les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUiD, conformément aux dispositions de l'article L 153-8 du Code de l'urbanisme, telles que présentées dans le projet de gouvernance du PLUiD et validées lors de la Conférence intercommunale des Maires du 22 février 2016 :

\* **Des Groupes de travail**, au sein desquels choisissent de participer les Maires des communes et les membres volontaires de leurs conseils municipaux selon leur intérêt pour un ou plusieurs domaines, afin de réfléchir sur des problématiques proposées par thématique et par secteur géographique

\* **Un Comité de pilotage PLUiD**, organe de validation composé également des Maires des communes et des membres du Bureau communautaire, afin de renforcer la dynamique de co-construction de la procédure et assurer une coordination efficace de l'avancée du projet

\* **le Bureau communautaire**, instance politique réunissant le Président et les 13 vice-Présidents, chargée de l'examen des délibérations avant leur inscription au Conseil communautaire

\* **la Conférence intercommunale des Maires**, instance de collaboration réglementaire réunissant l'ensemble des Maires des communes afin de débattre des grands enjeux du projet, lors de 2 étapes obligatoires de la procédure

\* **le Conseil communautaire**, autorité délibérante du GEA composée du Président et des Conseillers communautaires représentant les communes-membres.

Avis favorable de la 2<sup>ème</sup> Commission (31/03/2016)

**ADOPTÉ**



**Le Président du Grand Evreux Agglomération**

**Guy LEFRAND**

Conseil communautaire du 20 avril 2016

